

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

MAR 07

UN/SA COLLECTION

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2043^e SÉANCE : 28 OCTOBRE 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2043)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2043^e SEANCE

Tenue à New York le vendredi 28 octobre 1977, à 15 h 30.

Président : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2043)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

La séance est ouverte à 16 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Botswana, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, du Lesotho, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, du Togo, de la Tunisie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Tlou (Botswana), M. Boaten (Ghana), M. Camara (Guinée), M. Jackson (Guyane), M. Molapo (Lesotho), M. Kane (Mauritanie), M. Poisson (Niger), M. Garba (Nigéria), M. Oyono (République-Unie du Cameroun), M. Kamara (Sénégal), M. Hussen (Somalie), M. Medani (Soudan), M. Kodjovi (Togo), M. Mestiri (Tunisie) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bénin, de la Jamahiriya arabe libyenne et de Maurice une lettre en date du 28 octobre qui se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, durant ses présentes réunions consacrées à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Horst Gerhard Kleinschmidt, représentant à l'extérieur du Christian Institute of Southern Africa¹."

3. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil accède à cette demande, et en temps opportun j'inviterai M. Kleinschmidt à faire une déclaration.

Il en est ainsi décidé.

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. **M. MEDANI** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un sujet de grande satisfaction pour nous que vous présidiez ces débats. Vous êtes un grand ami et le représentant d'un grand pays qui a des liens très étroits avec mon pays et mon peuple, de même qu'avec le peuple africain en général. Nous savons gré à l'Inde d'avoir été le premier pays à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question des lois scélérates de l'*apartheid*. Votre dirigeant légendaire, Gandhi, était à l'avant-garde du combat contre la discrimination raciale en Afrique du Sud. L'appui constant que votre pays a accordé à tous les peuples des pays coloniaux est une source d'inspiration pour beaucoup d'entre nous.

6. Il y a sept mois, le Conseil de sécurité était saisi de la question de l'Afrique du Sud. Il avait alors ajourné ses débats sans se prononcer sur les quatre projets de résolution présentés par ses trois membres africains. Certains arguaient du fait qu'il fallait plus de temps pour persuader le régime blanc raciste de modifier sa politique d'*apartheid*. Nous avons maintenant reçu une réponse claire du Gouvernement sud-africain, et c'est un rejet catégorique de cet appel sous forme d'une répression et d'une intensification des brutalités policières de Soweto, c'est le meurtre de sang-froid de Steve Biko durant sa détention et, finalement, la récente vague de répression massive contre les Noirs, et même

¹ Distribuée ultérieurement sous la cote S/12429.

contre les Blancs, qui osent s'opposer à l'*apartheid*. Ce sont les manifestations d'une situation dans laquelle notre conscience, en tant que juges souverains, doit être mise à l'épreuve.

7. L'interdiction récente d'au moins 16 organisations de masse et de deux groupements blancs anti-*apartheid* ainsi que de journaux noirs ont prouvé à l'évidence que le régime d'*apartheid* ignore même les conseils de ses partenaires traditionnels sans qui l'*apartheid* ne pourrait survivre. Cela est d'autant plus vrai que le Gouvernement sud-africain opprime sa population noire sous le prétexte ostentatoire qu'il serait le champion des idéaux et des valeurs occidentaux.

8. Je suis extrêmement heureux que nous ayons entendu ce matin le représentant du Royaume-Uni affirmer que son gouvernement rejetait totalement cet argument fallacieux. Tout au long de ces années, c'est avec angoisse que nous avons vu défendre des arguments erronés par les fidèles fervents des principes de la démocratie et de la justice, qui ne se sont rendu compte de leurs erreurs et de leur mauvais jugement que très longtemps après.

9. Comment peut-on prétendre être les gardiens de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice quand on fait la sourde oreille aux cris de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont tués ou chassés de leurs écoles et de leurs foyers en raison de l'infâme système d'*apartheid*, qui est la honte du monde civilisé et constitue un obstacle à la réalisation de l'entente dans le monde et de la coopération internationale ? C'est en raison de ce fait déplorable que toutes les tentatives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vue d'éliminer toutes les formes de colonialisme et d'*apartheid* en Afrique du Sud ont échoué. Malheureusement, elles ont échoué non pas dans l'intérêt de ceux qui condamnent les fautes et les crimes mais dans celui de ceux qui les commettent. Il est regrettable de voir que quelquefois la moralité même peut être sujette à erreur.

10. Une telle conduite non seulement souligne les contradictions qui existent entre ce que certains d'entre nous affirment et les décisions qui sont prises, mais également elle fait ressortir une absence totale du sens de la prévision. Car, selon toutes les probabilités et les leçons de l'histoire contemporaine, nul ne saurait prétendre que ses intérêts à long terme, qui sont en fait ceux de l'humanité, résident davantage dans une complicité avec le régime d'*apartheid* plutôt que dans l'avenir d'une Afrique indépendante.

11. Il est peut-être pertinent de rappeler ce que le révérend Desmond Tutu, ancien doyen de la cathédrale de Johannesburg, déclarait :

"L'Occident a un rôle crucial à jouer pour assurer la survie de tous dans notre sous-continent, et vous ne pouvez abdiquer votre responsabilité morale, car vous, en Occident, avez encouragé l'*apartheid*, l'injustice et l'oppression par vos investissements et l'utilisation du veto à l'Organisation des Nations Unies... Vous devez décider où vous voulez être; nous ne serons pas toujours en prison et nous nous souviendrons de ceux qui nous ont aidés dans notre lutte."

12. Il ne faut pas oublier, cependant, que les dernières mesures draconiennes ont été prises au moment où les cinq Etats membres occidentaux du Conseil de sécurité essaient de gagner la coopération de l'Afrique du Sud à propos de la Namibie et du Zimbabwe. Le but est de réduire ces pays occidentaux au silence à propos de la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Les Etats occidentaux et la communauté internationale devraient rejeter cette tentative de chantage, d'autant plus que l'Afrique du Sud n'a aucun droit d'occuper la Namibie et qu'elle est le mentor du régime illégal d'Ian Smith. En fait, ses activités illégales dans ces deux territoires et son agression contre des Etats africains voisins sont des raisons supplémentaires pour prendre des mesures fermes contre le Gouvernement sud-africain.

13. Lorsque le peuple d'Afrique du Sud a eu recours à des moyens pacifiques, il a échoué. Lorsqu'il a procédé à des manifestations pacifiques à Soweto, le régime sud-africain a assassiné ses enfants et l'a chassé de ses foyers. Lorsqu'il a essayé de s'inspirer des méthodes et des idéaux de Martin Luther King, le Gouvernement sud-africain a tué Steve Biko. Le régime de Vorster a récemment fermé les journaux noirs et toutes les organisations qui s'opposaient au régime d'*apartheid*, prouvant par là une fois de plus qu'il ne peut accepter aucun leadership noir, même le plus modéré. Si cela n'est pas une invitation à la violence, qu'est-ce donc ? Si ce n'est pas une menace à la paix, on se demande ce que c'est.

14. Personne ici ne saurait douter que le peuple d'Afrique du Sud sera forcé de recourir à la lutte armée, ne serait-ce que pour s'opposer à un système qui institutionnalise la violence pour l'opprimer. Il serait déplorable, par conséquent, que le Conseil de sécurité ne soit pas en mesure de faire valoir son autorité et de jeter les fondements de la paix dans la région. Le peuple azanien obtiendra sa liberté en fin de compte, mais nous aimerions que cette liberté soit gagnée avec moins de sacrifices humains et moins de souffrances. C'est pourquoi ma délégation se joint au représentant de la Tunisie, président en exercice du Groupe africain, pour prier le Conseil de reprendre l'examen des projets de résolution qui lui ont été présentés il y a sept mois. S'ils étaient adoptés, ces projets, présentés sous leur forme révisée par le représentant de Maurice [2040^e séance], pourraient être une réaction minimum à l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

15. Nous espérons que le Conseil sera à la hauteur de son devoir en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationale et qu'il appliquera les sanctions obligatoires voulues contre le Gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud. Ce faisant, il se fera le champion de la justice et permettra au peuple azanien de recouvrer sa dignité et ses droits innés.

16. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays. Je le remercie également d'avoir souligné le rôle qu'a joué le mahatma Gandhi.

17. L'orateur suivant est le représentant du Togo, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

18. M. KODJOVI (Togo) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous rendre un hommage bien mérité pour les efforts que vous déployez depuis le début de ce mois à la tête du Conseil de sécurité en faveur de la paix dans le monde. Je voudrais aussi vous remercier, vous-même ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir autorisé à prendre part aux importants débats en cours et à apporter la contribution de mon pays et de ma délégation à la recherche de solutions à la situation créée en Afrique du Sud par les récentes mesures répressives prises par le gouvernement Vorster dans le cadre de l'application normale du système d'apartheid.

19. Ces mesures, d'une ampleur sans précédent depuis 17 ans, jettent par leur brutalité une lumière crue sur la nature du régime d'apartheid et établissent éloquemment que ses tenants sont décidés à narguer le plus possible la communauté internationale qu'ils défient de façon odieuse depuis de nombreuses années. Elles indiquent également, avec une cruelle netteté, que la situation qui prévaut en Afrique du Sud constitue un grave danger pour la paix mondiale. Nous avons toujours soutenu, sur la base des leçons fournies par l'histoire, que les régimes qui fondent leur action sur le racisme et les minorités qui sont mues par une boulimie de domination obéissent à une implacable dialectique. Lorsque, dotés de tous les moyens appropriés, ils entament leur marche inexorable, rien ne peut plus les arrêter, rien ne peut plus arrêter leur sanglante frénésie; leur rouleau compresseur n'épargne personne, comme on l'a vu avec le nazisme.

20. Les peuples d'Europe, occupés à jouir des délices de l'euphorie de la Belle Epoque, avaient assisté dans l'indifférente et l'insouciance générales à la montée de l'ouragan nazi. Lorsque, localement, ce régime fit ses premiers ravages, on ne s'est pas beaucoup ému. L'Amérique était trop loin et trop puissante pour se sentir concernée. La Russie, elle, tissait la trame de la grande révolution socialiste. La Chine, pour sa part, préparait son émergence dans le silence de sa grandeur et de son immensité. Le système nazi fit tache d'huile. On connaît la suite; on sait aussi quel prix il fallut payer pour arrêter l'impétueux cyclone.

21. Aujourd'hui, en Afrique du Sud, ce sont les Noirs et leurs sympathisants qui sont torturés physiquement et moralement par le régime d'apartheid, horrible système qui bénéficie des complaisances et de appuis que l'on sait. L'histoire, affirme-t-on, ne se répète pas; mais les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le monstre qu'on laisse se développer, qu'on aide à se développer, en Afrique du Sud ne se contentera bientôt plus du menu fretin constitué par les populations noires d'Azanie et les jeunes pays indépendants de la région. Il visera plus grand. Du reste, n'a-t-il pas déjà acquis les moyens d'une résistance à toute épreuve? Simple vue de l'esprit? Exagération? Hélas non! Non, car de très récentes déclarations ne laissent aucun doute à cet égard.

22. En effet, Vorster a confirmé son hostilité à tout compromis sur la question de l'apartheid et son rejet systématique du principe "un homme, un vote" et a affirmé, le 23 octobre dernier, que son pays était prêt à "survivre par ses propres moyens" et à "résister tout seul"

aux attaques combinées des grandes puissances et n'avait jamais promis que l'Afrique du Sud s'abstiendrait de fabriquer des armes atomiques. Voilà qui est clair et n'appelle aucun commentaire.

23. Dans ces conditions, la collectivité internationale se doit de dépasser le niveau de la simple dénonciation, de la simple condamnation de l'apartheid et des timides mesures de sanctions adoptées uniquement pour être violées. Face au régime de Vorster, dont les pirouettes, les camouflets et la farouche détermination ne permettent d'envisager sérieusement aucune possibilité de "règlement négocié", comme on dit, elle doit se départir des atermoiements, des faux-fuyants et des complaisances qui, vu les circonstances, ne trouvent aucune justification et relèveraient plutôt de pulsions suicidaires. Elle doit relever l'odieux défi de Vorster — elle le peut pendant qu'il est encore temps — pour l'adoption et l'application scrupuleuse des mesures préconisées dans les projets de résolution présentés par les pays africains membres du Conseil. C'est le minimum qu'exige la situation.

24. Il s'agit de sauvegarder la vie de millions d'êtres humains voués à l'esclavage dans leur pays et condamnés à un génocide, à un vaste pogrom d'inspiration raciste. Il s'agit de préserver l'espèce humaine des risques et des affres d'une nouvelle conflagration généralisée. On ne peut continuer à mettre en balance d'un côté ces impératifs et de l'autre de sordides intérêts matériels.

25. Je ne sais plus très bien sous la pression de quelles réalités politiques ou de quels facteurs sociologiques et psychologiques Caton l'Ancien terminait tous ses discours par un vibrant "Delenda Carthago": il faut détruire Carthage. La nature des événements qui se développent en Afrique du Sud, l'effroi que nous ressentons et qui est né d'une vision des conséquences apocalyptiques inéluctables de la progression de la haine raciale érigée en système nous poussent à vous redire: "Il faut éliminer l'apartheid". La survie, la cohésion et le progrès harmonieux de l'humanité sont à ce prix.

26. M. BARTON (Canada) [interprétation de l'anglais] : Le débat du Conseil de sécurité sur la question de l'Afrique du Sud et de sa politique d'apartheid a été suspendu pendant plusieurs mois, mais, comme nous le savons tous, cela ne signifie nullement que nos gouvernements n'y attachent pas d'intérêt. Au contraire, en effet, ce délai est le résultat d'efforts diplomatiques internationaux intenses destinés à résoudre les problèmes de l'Afrique australe, dans lesquels la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain joue un rôle central. Permettez-moi de les résumer brièvement.

27. A la fin de nos débats de mars dernier sur cette question, les cinq membres occidentaux du Conseil se sont unis en une initiative destinée à aboutir à l'indépendance de la Namibie d'une manière conforme aux dispositions de la résolution 385 (1976) du Conseil. L'étude en profondeur des moyens d'arriver à cet objectif a exigé beaucoup d'efforts, et ce travail se poursuit. En même temps, le Royaume-Uni et les Etats-Unis se sont occupés de mettre au point des propositions destinées à apporter rapidement l'indépendance et le gouvernement de la majorité au

Zimbabwe. Cette initiative, elle aussi, est parvenue à une étape décisive.

28. Pendant le mois de mai, l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et le Gouvernement fédéral du Nigéria, a convoqué à Lagos la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*. Cette conférence est la plus importante qui ait jamais été tenue sur ce sujet. Elle a réuni les délégations de 112 gouvernements, de 12 organisations intergouvernementales, de cinq mouvements de libération, de 51 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un certain nombre de personnalités de premier plan. Cette vaste participation, de même que le niveau élevé auquel les gouvernements étaient représentés, ne laisse aucun doute quant au sérieux que la communauté internationale attache au problème créé par la politique et les actes du Gouvernement sud-africain. La Déclaration de Lagos² qui a été adoptée par consensus, établit en termes dépourvus de toute ambiguïté l'intensité de l'opposition de la communauté internationale au système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Cette déclaration met en relief le soutien de la communauté internationale aux victimes de cette politique dans leur lutte pour s'assurer leur propre société fondée sur une participation pleine et égale.

29. Après nos débats à l'ONU et ailleurs et au lendemain de la Conférence de Lagos, le Gouvernement sud-africain ne peut avoir aucune illusion quant à la manière dont il est considéré par le reste du monde. Sa politique, qui a créé une société incarnant des divisions cruelles selon les races, a rencontré une condamnation universelle. Le Gouvernement sud-africain s'est entendu dire par des voix s'exprimant à l'intérieur et à l'extérieur du pays qu'il avait placé celui-ci sur la route du désastre et que seul l'engagement dans la voie de modifications fondamentales pouvait éviter celui-ci.

30. La réaction du Gouvernement sud-africain aux appels internationaux et à l'exigence d'une évolution vers la justice raciale a été l'intransigeance. Le mois dernier, M. Steve Biko est mort dans une prison sud-africaine, et son décès était le vingt et unième qui survenait dans les prisons d'Afrique du Sud au cours des 18 mois passés. Sa mort a privé les Sud-Africains noirs d'un dirigeant fort respecté en tant qu'homme qui pouvait engager de manière effective un dialogue interracial indispensable pour l'évolution pacifique de la société sud-africaine. Le Gouvernement canadien a fait part de son souci au Gouvernement sud-africain et l'a informé qu'une enquête rapide et détaillée sur les circonstances qui ont entouré la mort de M. Biko s'imposait.

31. Les Canadiens ont été choqués et ont réagi avec consternation à la toute dernière vague d'oppression, d'exil et de détention et au silence imposé à un secteur important de la presse sud-africaine. Pour exprimer ces sentiments, le Gouvernement canadien a fait venir l'ambassadeur sud-africain pour lui faire part, ainsi qu'à son gouvernement, de nos préoccupations.

32. Parmi ceux qui luttent courageusement contre le système injuste et humiliant d'*apartheid* figure M. Percy

Qoboza, rédacteur en chef du principal journal noir, *The World*, qui était parmi ceux qui furent exilés la semaine dernière. Dans un texte présenté à une conférence à l'Université de Pretoria en mai dernier, M. Qoboza avait souligné que les dirigeants noirs souhaitaient entamer un dialogue avec les Blancs de l'Afrique du Sud qui s'inquiétaient de l'avenir du pays, qui après tout est leur commune patrie. Il a déclaré, et il est utile de se rappeler ses propres paroles :

"Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il n'est pas trop tard pour transformer la force de l'Afrique du Sud en une force de justice et de dignité pour tous. Il n'est pas trop tard pour construire une Afrique du Sud où les hommes de toutes races puissent vivre côte à côte dans le respect et la tolérance réciproques."

C'est cette générosité d'esprit qu'il convient d'encourager parmi tous les secteurs de la population sud-africaine.

33. Le Conseil de sécurité examine en ce moment les mesures qui peuvent être prises pour favoriser le changement en Afrique du Sud. Les opinions varient quant à la nature des mesures auxquelles il conviendra de recourir pour tendre vers cet objectif. Mais il n'y a pas de divergences d'opinion parmi nos membres, à savoir qu'à ce stade cette action est garantie, et nous avons concerté nos efforts au cours d'échanges de vues depuis mars et depuis Lagos sur la variété des possibilités qui s'offrent à nous.

34. Le Gouvernement canadien est disposé à appuyer l'imposition contre l'Afrique du Sud d'un embargo obligatoire sur les armes, conformément au Chapitre VII de la Charte, et, en outre, nous sommes prêts à appuyer un appel lancé à tous les gouvernements pour qu'ils reconsidèrent leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Il ne fait aucun doute que cette proposition conforme à l'action prévue par le Chapitre VII de la Charte a une signification profonde. Si elle était adoptée, ce serait la première fois qu'un Etat Membre serait soumis à des mesures relevant du Chapitre VII. Cela a été considéré à bon droit comme une grave décision, que l'on ne peut prendre qu'après avoir sérieusement examiné et soigneusement évalué toutes ses conséquences.

35. Depuis 1963, mon pays a strictement respecté un embargo volontaire sur les exportations d'armes et d'équipement militaire en Afrique du Sud, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Depuis 1970, nous avons appliqué ces dispositions à l'exportation de pièces détachées. Néanmoins, devant la détérioration constante de la situation en Afrique du Sud au cours des derniers mois et devant la capacité persistante de l'Afrique du Sud d'acquérir des armes et de l'équipement militaire, mon gouvernement juge opportun que l'embargo volontaire sur les armes devienne maintenant obligatoire.

36. Les incidences de nos actions ici au Conseil ont une grande portée et il faut les reconnaître comme telles. Si nous parvenons à un accord sur une décision commune du genre que j'ai indiqué, il conviendra d'adresser de la part de la communauté mondiale un message très clair au Gouvernement sud-africain et à ceux qui l'appuient, ainsi qu'il a été exprimé dans les décisions du Conseil. Ma délégation est

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2, sect. X.

prête à contribuer à apporter une telle conclusion à ce débat.

37. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant m'adresser au Conseil en ma qualité de représentant de l'INDE.

38. La question qui figure à notre ordre du jour a été dûment intitulée "La question de l'Afrique du Sud". Depuis la création même de l'Organisation, l'Afrique du Sud demeure un point d'interrogation, car sa participation en tant que Membre n'est pas conforme aux principes de la Charte. La politique de discrimination raciale qu'elle poursuit en tant qu'objectif social et sa politique d'*apartheid*, ou de développement séparé des races, constituent des violations flagrantes de la Charte. Sa doctrine de la supériorité raciale est en contradiction frappante avec l'esprit qui a inspiré les fondateurs de l'Organisation.

39. En premier lieu, l'Afrique du Sud n'aurait jamais dû devenir Membre de l'ONU. Mais, étant donné que cela était inévitable, l'Inde prit l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour de la première session de l'Assemblée générale la question des pratiques de discrimination raciale instituées en tant que politique d'Etat par l'Afrique du Sud. Depuis lors, l'Assemblée générale a discuté cette question année après année. Le Conseil de sécurité s'est également engagé dans une discussion de cette question depuis 1960.

40. L'ONU a dénoncé l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité et contre la conscience et la dignité de l'homme. En outre, le Conseil de sécurité a décidé que la pratique de l'*apartheid* en Afrique du Sud troublait la paix et la sécurité internationales.

41. La réaction du Gouvernement blanc d'Afrique du Sud a été constamment et totalement négative face aux appels urgents de la communauté internationale d'abolir l'*apartheid* pour progresser sur la voie de l'égalité raciale. Les mesures récentes de répression adoptées par le régime de Pretoria témoignent de sa décision de renforcer sa position politique et de poursuivre la mise en oeuvre de sa politique d'*apartheid*. Ce n'est là autre chose qu'un défi jeté ouvertement à l'Organisation et aux valeurs que nous favorisons soigneusement pour le futur de l'humanité fondé sur la justice, l'égalité et la paix.

42. A en juger par les valeurs de la civilisation occidentale, l'Afrique du Sud constitue en vérité une gêne sérieuse pour l'Europe occidentale et le monde chrétien. Au regard des valeurs d'autres civilisations et d'autres religions, l'Afrique du Sud est l'ennemi de tout ce qu'il y a de beau et de noble dans l'homme; c'est également l'ennemi de la foi dans l'évolution future de l'esprit humain vers son plein épanouissement.

43. Le régime qui prévaut en Afrique du Sud ne ressemble nullement à un vieil homme excentrique ayant des vues bizarres; ce n'est pas non plus une société petite et obscure aux habitudes désuètes. C'est un hors-la-loi pharisaïque et vicieux parmi les Etats contemporains. Il ne s'est pas flétri sous le fardeau de sa propre iniquité. Cinq générations d'Africains ont enduré pacifiquement l'injustice dans l'espoir que la communauté internationale serait en mesure de susciter un changement en Afrique du Sud.

44. Le peuple africain d'Afrique du Sud n'a apparemment à l'heure actuelle aucun espoir de changement pacifique pour le mieux. Puisque toute action pacifique en vue d'un changement et maintenant bannie, il ne reste plus qu'un choix : la lutte armée ou une action contraignante de la part du Conseil de sécurité.

45. Nous nous trouvons dans une situation où une minorité blanche de 14 p. 100 de la population est résolue à occuper 86 p. 100 du territoire et à régner sur quelque 20 millions d'Africains et autres pour les reléguer dans des installations distinctes occupant 14 p. 100 de terres inutilisables. Cette injustice monstrueuse est sans précédent à notre époque ou à tout autre moment de l'histoire. Le refus de l'égalité sous prétexte de race à quelque 20 millions d'individus ne peut être plus longtemps toléré par l'Organisation des Nations Unies. On ne peut le considérer comme une question relevant de la juridiction interne du régime minoritaire blanc de Pretoria. Il a soulevé l'indignation de toute la communauté internationale et constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales. Quel que soit le sacrifice, l'Organisation doit accorder la plus haute priorité au redressement de cette injustice massive.

46. Nous parlons aujourd'hui de mettre hors la loi et d'interdire les armes de destruction massive. L'*apartheid* n'est rien moins qu'une arme politique de destruction massive.

47. Ma délégation estime que le moment est venu de transformer l'embargo volontaire sur les armes déjà existant en un embargo obligatoire immédiat contre l'Afrique du Sud. Un concours favorable de circonstances existe à l'heure actuelle et nous avons les personnalités adéquates pour qu'une telle action soit entreprise par le Conseil de sécurité.

48. Simultanément, nous devrions commencer à étudier et à envisager une législation pour l'imposition progressive de sanctions économiques dans les prochains mois, car cela n'est que le début de ce qui pourrait se révéler une longue épreuve de force entre le régime de Pretoria et ceux qui s'opposent à sa politique d'*apartheid*. L'épreuve sera longue car l'Afrique du Sud se suffit à elle-même. Ce sera essentiellement une lutte entre le régime de Pretoria et ceux qui font commerce avec elle et qui seront appelés à faire les ajustements et les sacrifices nécessaires pour remporter ce combat prolongé.

49. C'est pourquoi nous devons prendre en considération la volonté et la capacité du monde occidental de maintenir la pression des sanctions dans les domaines militaire et économique. Ma délégation est persuadée que la coopération occidentale se manifesterait, d'abord modestement, puis de plus en plus, selon l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

50. Ma délégation est particulièrement sensible à la position précaire et vulnérable des Africains et autres segments de la population en Afrique du Sud. Nous n'appuierons jamais de mesure risquant d'alourdir encore ce fardeau. Puisque ces populations se sont vu refuser toute possibilité d'action pacifique en vue d'un changement, nous proposons la solution de sanctions obligatoires décidées par le Conseil de sécurité car nous pensons que cela pourra tôt ou tard ramener le régime de Pretoria à la raison.

51. Reprenant mon rôle de *PRESIDENT*, je rappelle que le Conseil a invité tout à l'heure, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Horst Gerhard Kleinschmidt, le prochain orateur inscrit. Je l'invite donc à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. M. KLEINSCHMIDT (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement, vous-même et les autres membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole ici sur les problèmes nouveaux et urgents qu'a suscités le Gouvernement sud-africain dans mon pays.

53. Je voudrais également dire toute ma reconnaissance pour les discours si importants et si fermes prononcés par la majorité des représentants qui ont pris la parole pendant ce débat et qui ont proposé les mesures directes, concrètes et appropriées qu'il conviendrait de prendre contre le système d'*apartheid*.

54. Je travaille depuis 1972 pour le Christian Institute of Southern Africa. En 1975, j'ai été nommé adjoint du Dr. Beyers Naude. Une semaine plus tard, j'ai été détenu en vertu du tristement fameux *Terrorism Act*. Après ma libération et après qu'on m'eut obligé de quitter l'Afrique du Sud, j'ai créé aux Pays-Bas le premier bureau extérieur de l'institut.

55. Le 19 octobre 1977, l'organisation que je représente ici aujourd'hui ainsi que 17 autres ont été déclarées interdites officiellement. Tous mes collègues occupant des postes exécutifs ont été frappés d'interdiction et il leur est impossible, de même qu'à nos membres, de se réunir au nom de l'institut. Les membres du personnel qui ont été interdits ne peuvent plus se parler car cela constitue un délit passible de sanction. Une trentaine de conditions leur ont été imposées, qui les privent de presque toutes leurs libertés. Tous nos avoirs ont été mis sous séquestre par la police de Vorster. Cela comprend les comptes en banque, les meubles de bureau, les biens et les véhicules. Utilisant la main-d'oeuvre des prisons, la police et la police politique — la branche de la Sécurité — ont complètement vidé nos bureaux de Johannesburg et du Cap, raflant tous les dossiers, tous les documents, tout jusqu'à la dernière chaise.

56. Ce que je vous décris là n'est d'ailleurs rien en comparaison d'autres actes commis par la police sud-africaine, comme la destruction de maisons dans les bidonvilles du Cap ou la torture et l'assassinat de nos camarades dans les centres de détention pénitentiaire. Mais c'est l'accumulation de ces actes commis par le système de Vorster qui a provoqué ce nouveau cri d'indignation du monde entier contre l'*apartheid*.

57. Même certains des alliés traditionnels de l'*apartheid* semblent avoir réexaminé leurs relations avec Pretoria. Même eux sembleraient disposés à entreprendre certaines mesures prudentes pour éviter de continuer à renforcer l'Etat de l'*apartheid*. Mais il est déjà bien clair que ces alliés de l'*apartheid*, ces pays qui tirent un profit économique de la situation qui règne dans mon pays, sont disposés à n'appliquer que les mesures les plus prudentes. Je demande à ces pays : que faut-il de plus, quelles choses plus affreuses encore doivent nous arriver, quels maux doivent encore

nous être infligés par la police de M. Vorster avant qu'ils prennent des mesures plus courageuses pour mettre fin à leur collaboration ?

58. Il fut un temps où le Christian Institute publiait des rapports sur les emprisonnements sans jugement, sur les détentions et les tortures. Dans certains milieux, nous n'étions pas crus et l'on pensait que nous allions trop loin. Aujourd'hui, après la mort de Steve Biko, les événements nous ont donné raison et les faits sont enfin reconnus.

59. On vient seulement d'apprendre quelles sont les vraies raisons de la mort de Steve Biko. Le rapport d'autopsie du médecin légiste déclare que le décès est dû à une lésion au cerveau. D'autres blessures corporelles très étendues y ont également contribué. Les détails de ce rapport, qui restera secret jusqu'à ce qu'il soit accepté au tribunal, ont été révélés par un journaliste suédois du *Journal Expressen* de Stockholm. Ce journaliste a donné des renseignements détaillés sur le contenu du rapport.

60. Nous avons dû attendre la mort de cette importante personnalité de la lutte de l'Afrique du Sud pour que certains amis de M. Vorster, en Europe comme en Amérique du Nord, se rendent compte plus nettement qu'il leur était difficile de maintenir leur appui traditionnel.

61. Que ceux qui refusent l'embargo sur le pétrole, qui refusent d'adhérer à l'embargo sur les armes, qui refusent de mettre fin à leur collaboration nucléaire, qui refusent de mettre fin à l'exploitation économique en Afrique du Sud nous le disent : que faut-il que M. Vorster nous fasse avant que certains pays manifestent la volonté politique de ne plus renforcer l'*apartheid* ?

62. Le mercredi 19 octobre, le gouvernement Vorster a accompli le dernier acte de tout le processus qui s'est déroulé ces derniers mois pour mettre fin à l'opposition légale dans le pays. Les partisans du dialogue et des réformes ont pu ainsi constater que toutes les voix de l'opposition étaient maintenant étouffées par les mesures administratives. Les tout derniers vestiges de l'édifice fragile qui rendait encore possible un semblant d'opposition ouverte ont finalement été supprimés. La voie des réformes est close; le gouvernement Vorster a choisi la dictature totale; mes collègues en Afrique du Sud et nos nombreux milliers de partisans ne disposent plus désormais de moyen de faire entendre publiquement leur voix pour marquer leur désaccord et réclamer des changements.

63. C'est un moment historique pour tous ceux qui en Afrique du Sud veulent la liberté. Leur ferme volonté et leur détermination d'arriver à la libération se manifestent tous les jours. Mais il ne reste désormais qu'une voie possible, et une seule : la voie de notre mouvement de libération nationale, l'African National Congress. Aujourd'hui, nous savons gré à nos chefs véritables d'avoir eu la sagesse, dans les années passées, de tracer la voie dont aucun de nous ne peut plus s'écarter maintenant. Nous ne pouvons rien faire d'autre que de demander qu'ils nous acceptent dans leurs rangs.

64. Le Christian Institute of Southern Africa n'est pas un mouvement de libération et n'entend pas le devenir, mais je

crois qu'un grand nombre d'entre nous peuvent comprendre et comprendront que leurs convictions chrétiennes exigent qu'ils jouent également leur plein rôle dans la lutte de libération telle que la mène l'African National Congress.

65. Nous pensons que l'African National Congress a porté dans les coeurs et l'esprit du peuple d'Afrique du Sud la tradition puissante de résistance au racisme et à l'exploitation et que sa victoire finale donnera la paix et la justice à notre pays. En réalisant ce but, le peuple d'Afrique du Sud doit être uni, et seule la bannière de l'African National Congress peut assurer cette unité.

66. Je ne crois pas que les événements du 19 octobre ne soient que de simples additions aux longues listes de personnes détenues, de personnes bannies et d'organisations interdites. Non, je crois que M. Vorster a essayé de mettre fin à une ère de résistance à la politique de son gouvernement. Par des mesures administratives, il a fait disparaître les adversaires visibles de son système. Il a, je crois, tracé un trait final sous l'opposition croissante à laquelle il a dû faire face en Afrique du Sud. Sur le plan public, il a peut-être réussi. Les journaux parleront peut-être moins de la nature de notre lutte. Mais la population continue de souffrir. Sa pauvreté et son asservissement atteignent des niveaux encore inconnus. Mais les mesures des autorités sud-africaines n'ont en rien atténué sa colère et sa détermination de mettre fin à l'*apartheid*.

67. Par leurs organisations non gouvernementales, de nombreux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ont, au cours des dernières années, soutenu de manières diverses les organisations d'opposition naissantes à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Souvent, croyons-nous, ils ont été amenés à le faire pour ne pas avoir à soutenir des options radicales, telles que celles que préconise l'African National Congress. Aujourd'hui — et je parle au nom d'une des organisations soutenues de l'extérieur —, il n'y a plus de doute à ce sujet. Je crois que cette situation nouvelle montre, sans l'ombre d'un doute, que tous les pays qui sont offusqués par le régime actuel en Afrique du Sud doivent reconnaître et soutenir notre mouvement de libération. Je tiens à dire à nouveau que moi, qui représente le Christian Institute of Southern Africa, organe qui existait légalement à l'intérieur du pays il y a 10 jours encore, je fais cette évaluation, et je suis certain de ne pas être le seul à parler ainsi.

68. Le message de la population opprimée, aujourd'hui, est celui-ci : agissez avec force pour mettre fin à l'*apartheid*; ne discutez pas sur la question de savoir si les sanctions économiques atteindront surtout les plus pauvres. Les pauvres demandent quand l'*apartheid* prendra fin et pas quand il deviendra plus supportable. Si le peuple sud-africain doit souffrir, il veut souffrir dans l'espoir et avec la fin en vue. Les mesures d'amélioration, comme les codes sur les pratiques de l'emploi, n'ont apporté aucun espoir; elles ne mettront jamais fin à l'*apartheid*; elles n'ont pas non plus, à ce jour, fait de bien à la population affectée.

69. Je remercie une fois de plus le Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole ici.

70. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs pour cette séance. Je voudrais consulter les membres du Conseil pour savoir ce qu'ils désirent faire maintenant. Les auteurs des projets de résolution dont nous sommes saisis désirent-ils prendre la parole maintenant ?

71. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des trois membres africains du Conseil, auteurs des quatre projets de résolution dont le Conseil est saisi, je voudrais demander que l'on passe maintenant au vote sur ces projets.

72. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole au nom de ma délégation, je voudrais dire — et je crois que tout le monde ici le sait — que les négociations sont encore en cours. Nous n'avons pas reçu d'instructions et ne sommes donc pas prêts à voter maintenant.

73. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Si la délégation des Etats-Unis n'est pas en mesure de voter maintenant sur les quatre projets de résolution, nous acceptons de reporter le vote. Mais je tiens à ce qu'il soit consigné que nous avons demandé ce vote ce soir et que c'est seulement à la demande de la délégation des Etats-Unis que nous avons accepté de ne pas insister.

74. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais ajouter ceci à ce que l'ambassadeur Ramphul vient de dire : nous désirons que le vote sur les quatre projets de résolution ait lieu lundi au plus tard. Nous sommes prêts à nous réunir à tout moment, dès que les autres membres du Conseil seront prêts à voter, mais, je le répète, nous ne voulons pas que le vote ait lieu plus tard que lundi.

75. Mme HOUNGAVOU (Bénin) : Ma délégation se joint aux délégations de Maurice et de la Jamahiriya arabe libyenne pour demander que l'on passe au vote sur les quatre projets de résolution cet après-midi, mais, si l'on n'est pas en mesure de le faire, nous sommes prêts à nous réunir demain, ou bien alors lundi au plus tard. Il faudrait qu'une décision sur ces projets de résolution puisse intervenir lundi au plus tard.

76. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas bien saisi si l'on a demandé une séance demain.

77. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à préciser que les trois membres africains du Conseil sont tout à fait disposés à travailler demain.

78. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je présume qu'il ne s'agit pas d'une proposition formelle. Tout bien considéré, je crois qu'il serait préférable que nous passions notre week-end à cogiter sur les quatre projets de résolution et à essayer d'obtenir des instructions de nos gouvernements respectifs d'ici à lundi matin. Je propose donc que la prochaine séance ait lieu lundi à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
